



# La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop ... d'un naturel invitant !

## **COMMUNIQUÉ** **Pour diffusion immédiate**

Sainte-Lucie-des-Laurentides, le mercredi 4 décembre 2013

### **DERNIÈRE NOUVELLE DU MONT-KAAIKOP**

Le Comité de règlement des différends (CRD) de la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) a déposé son rapport hier sur le chantier Legault (Mont-Kaaikop) à Sainte-Lucie-des-Laurentides. Le CRD rejette la demande de moratoire faite par le milieu et recommande « le scénario de coupe avec mesures d'atténuation ».

La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop (la Coalition) rappelle que sa demande de moratoire se fonde sur les exigences de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (d'avril 2013) et que ces dernières n'ont pas été respectées par le ministère des Ressources naturelles (MRN).

Le projet de coupes forestières, tel que présenté à ce jour, ne correspond pas du tout aux volontés exprimées par les intervenants locaux et ne bénéficie d'aucune acceptabilité sociale. Les principaux acteurs locaux, soit la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, la base de plein air L'Interval, les Mohawks et les quelques 7 000 pétitionnaires appuient la nécessité du moratoire.

Les experts indépendants mandatés par la Coalition ont confirmé les lacunes importantes dans le plan d'aménagement forestier au Mont-Kaaikop. Qui plus est, le CRD recommande des coupes dès janvier 2014 (phase I) directement sur le mont Kaaikop, là où justement les inventaires de la forêt, de la faune, de la flore et du réseau hydriques sont soit inexistantes, incomplets ou superficiels. Pourtant, le CRD recommande de repousser les coupes de la phase II (prévue en 2015) d'un an pour permettre d'effectuer, aux alentours du mont Kaaikop, les mêmes inventaires manquants comme pour la phase I : une incongruité irresponsable !

Le CRD est un recours de la CRNTL et implique que les commissaires soient membres du CRNTL et qu'ils arbitrent un conflit parmi leurs membres. L'impartialité de ce mécanisme de règlement des différends est fautive puisque le CRNTL est à la fois juge et partie.

La Coalition prend acte de cette recommandation du CRD et verra les actions à venir pour garantir la préservation du Mont-Kaaikop. Pour les Coalisés, ces coupes recommandées sont une erreur grave et tout le processus ayant conduit à ce résultat est grandement à revoir.

### **Pour joindre la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop**

Par courriel : [kaaikop@live.ca](mailto:kaaikop@live.ca)

Par téléphone :

819-774-0910	Claude Alexandre Carpentier, porte-parole La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop
819-326-3198	Serge Chénier, maire Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
819-326-4069, poste 226	Cloée La Rocque, directrice générale Base de plein air L'Interval
514-993-2435	Annie Dufort, citoyenne de 3 <sup>e</sup> génération Sainte-Lucie-des-Laurentides